



# FORMATION CONTINUE DES CADRES BÉNÉVOLES

CALENDRIER NATIONAL

**2018-2019**

Version du 05.09.2018

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR**

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - [www.fftir.org](http://www.fftir.org)

# Calendrier national 2018-2019

Le département formation fédérale vous présente les formations continues des cadres bénévoles ouvertes au niveau national pour la saison 2018-2019.

Intitulé	Lieu	Durée	Date	Prérequis*	Responsable	État**
<b>CS Carabine 3 positions</b>	Fleury-les-Aubrais	20 h	5-7.10.2018	BFI	Sarah Robert (06 25 42 57 33)	Inscriptions closes
<b>CS Tir aux armes réglementaires</b>	Châteauroux	20 h	5-7.10.2018	BFI	Marie-Laure Caraux-Launay (06 75 27 48 03) Philippe Caraux	Inscriptions closes
<b>CS Handi-tir</b>	Amiens	20 h	<b><u>26-28.04.2019</u></b>	BFI	Marie-Claire Gallet (06 82 94 08 53) Isabelle Burgot (06 10 43 44 93)	<b>Inscriptions ouvertes</b>
<b>UF balistique et rechargement</b>	Châteauroux	16 h	13-14.10.2018	BFI	Jean-François Raybaut (06 15 94 18 56) François Anus	Inscriptions closes
<b>CS Arbalète match</b>	Chabris	16 h	27-28.10.2018	BFI	Bertrand Ballouard (07 78 14 43 31)	Inscriptions closes
<b>UF préparation mentale (« Duo gagnant »)</b>	Vire	20 h	9-11.11.2018	BFI	Mickael Denniel (06 89 82 49 02) Laurence Decaens (06 70 33 52 02)	Inscriptions closes
<b>UF adaptation du matériel et réglage des détenteurs</b>	Libourne	16 h	17-18.11.2018	BFI	Patrick Biebuyck (06 87 21 74 33)	Inscriptions closes
<b>CS Pistolet 25 m</b>	Talence	16 h	23-25.11.2018	BFI	Stéphanie Tirode Hervé Carratu (06 14 69 18 69)	Inscriptions closes
<b>CS Para-tir</b>	Fleury-les-Aubrais	20 h	10-13.01.2019	CS Handi-tir et BFE1	Valérian Sauveplane (06 32 25 96 34) Didier Richard (06 36 89 68 37) Serge Sprocq	Inscriptions closes
<b>UF alternance et tutorat</b>	Limoges	16 h	2-3.03.2019	BFI	Frédéric Lamolle (06 13 93 91 72) Martial Anstett (06 08 04 93 50)	Inscriptions ouvertes
<b>UF pédagogie, mental et performance</b>	Châteauroux	16 h	24-25.05.2019	BFE2 ou UF « Duo gagnant »	Mickael Denniel (06 89 82 49 02)	Inscriptions ouvertes

\* Vérifier dans les fiches individuelles de présentation des actions les possibilités éventuelles de dérogation.

\*\* La colonne « état » du présent document est actualisée régulièrement en fonction de l'avancement de la formation (en cours d'élaboration, inscriptions ouvertes, inscriptions closes, formation terminée, reportée ou annulée). D'autres formations sont susceptibles d'être ouvertes au cours de la saison.

Pour tout renseignement sur les actions de formation continue des cadres bénévoles, vous pouvez contacter Julien Boutmard (06 73 42 22 43 – [jboutmard@fftir.org](mailto:jboutmard@fftir.org)).

## Modalités pratiques :

Frais pédagogiques : le montant de ces frais est propre à chaque action.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre simple en hôtel. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités.

Désistement : tout désistement 8 jours avant l'action ne permettra pas le remboursement des frais d'inscription et les frais d'hébergement seront facturés au réel, sauf raison médicale.

***La Fédération se réserve le droit d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant de candidats.***

**Coupon-réponse à retourner à la FFTir 38, rue Brunel 75017 PARIS  
à l'attention d'Annick Collignon (secrétariat formation fédérale) : [acollignon@fftir.org](mailto:acollignon@fftir.org)**

✂.....  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
Diplôme : \_\_\_\_\_  
Numéro de club : \_\_\_\_\_

### **Souhaite participer à la formation :**

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| Certificat de spécialité Carabine 3 positions                     | <input type="checkbox"/> |
| Certificat de spécialité Tir aux armes réglementaires             | <input type="checkbox"/> |
| Certificat de spécialité Handi-tir                                | <input type="checkbox"/> |
| Unité de formation balistique et rechargement                     | <input type="checkbox"/> |
| Certificat de spécialité Arbalète match                           | <input type="checkbox"/> |
| Unité de formation préparation mentale « Duo gagnant »            | <input type="checkbox"/> |
| Unité de formation adaptation du matériel et réglage des détentes | <input type="checkbox"/> |
| Certificat de spécialité Pistolet 25 m                            | <input type="checkbox"/> |
| Certificat de spécialité Para-tir                                 | <input type="checkbox"/> |
| Unité de formation alternance et tutorat                          | <input type="checkbox"/> |
| Unité de formation pédagogie, mental et performance               | <input type="checkbox"/> |

### **Hébergement souhaité :**

- |                                     |                          |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Personne en situation de handicap : | <input type="checkbox"/> |
|-------------------------------------|--------------------------|

## **Certificat de spécialité Carabine 3 positions**

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir à la carabine 3 positions.

Dates : le stage se déroule du vendredi 5 au dimanche 7 octobre 2018.

Lieu : Centre de tir régional de Fleury-les-Aubrais – 154 rue des Fossés – 45400 Fleury-les-Aubrais  
Tél. : 06 73 42 22 43

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 200 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 5 octobre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 6 octobre 2018 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 7 octobre 2018 de 8 h 30 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- connaissances réglementaires de la discipline,
- transfert du 10 m au 50 m,
- principes du tir à balles,
- progression pédagogique à la carabine 3 positions 50 m,
- adaptation du matériel (crosse, détente et organes de visée).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à la carabine 50 m et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Il est demandé au stagiaire d'être en mesure de se positionner en position couché et genou.

Date limite d'inscription : 19 septembre 2018.

Formateur : Sarah Robert.

# Certificat de spécialité Tir aux armes réglementaires

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du Tir aux armes réglementaires.

Dates : le stage se déroulera en vendredi 5 au dimanche 7 octobre 2018.

Lieu : Centre national de tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols

Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 200 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 5 octobre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 6 octobre 2018 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 7 octobre 2018 de 09 h 00 à 16 h 00,

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- historique et concept de la discipline,
- connaissances réglementaires,
- connaissance des différentes épreuves et spécificités,
- les différents systèmes de visée conformes,
- les différents systèmes d'armement conformes,
- progression dans la pédagogie : carabine .22LR, FSA .22LR sur gongs 25 et 50 m, fusil à répétition manuel, FSA 200 m, armes de poing,
- installations sportives,
- organisation d'un concours TAR.

Matériel requis : dans la mesure du possible, les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel et munitions réglementaires, selon leur spécificité (armes de poing/armes d'épaule, carabine .22LR, FSA .22LR, fusil à répétition manuel, pistolet ou revolver et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur. Les candidats devront présenter un projet club en lien avec le TAR au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription : 14 septembre 2018.

Formateur : Marie-Laure Caraux-Launay et Philippe Caraux.

# Certificat de spécialité Handi-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer, dans le cadre de la découverte et de l'initiation, les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroulera en vendredi 26 au dimanche 28 avril 2019

Lieu : Amiens Tir – 87 bis rue Sagebien – 80000 Amiens

Tél. : 06 62 52 31 22

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 200 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 2018 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques : loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue. Les stagiaires pourront



également apporter le matériel qu'ils utilisent dans l'encadrement des publics en situation de handicap, de façon à faire profiter les autres stagiaires de leur expérience.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 15 mars 2019.

Formateurs : Marie-Claire Gallet et Isabelle Burgot.

NB : cette formation est un prérequis au CS Para-tir

## **Unité de formation Balistique et rechargement**

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques sur la balistique et le rechargement.

Dates : le stage se déroule du samedi 13 au dimanche 14 octobre 2018.

Lieu : Centre national de tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols

Tél. : 06 47 57 08 14

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 160 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 13 octobre 2018 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 14 octobre 2018 de 9 h 00 à 16 h 00.

Matériel requis :

- arme de poing et d'épaule à mettre au point. Munitions utilisées à l'entraînement et en compétition,
- matériel de nettoyage,
- outils de rechargement et douilles, amorces, ogives, poudres utilisées (.32, .38). Pour d'autres calibres le préciser lors de l'inscription.

Les thèmes développés :

### **Rechargement** :

- les fondamentaux,
- la mise au point du rechargement,
- mise en pratique.

### **Balistique** :

- comment sélectionner la .22LR,
- comment mettre au point une arme d'épaule,
- le nettoyage du canon,
- mise en pratique.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 15 septembre 2018.

Formateur : Jean-François Raybaut et François Anus.

## **Certificat de spécialité Arbalète match**

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir à l'arbalète match.

Dates : le stage se déroule du samedi 27 au dimanche 28 octobre 2018.

Lieu : Chabris – route de Villermet – 36210 Chabris.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 160 (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 27 octobre 2018 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 28 octobre 2018 de 8 h 30 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- histoire Arbalète match 10-30 m, matériel utilisé, programmes.
- manœuvres de rechargement, changement de cible et entretien de l'arme.
- être capable de présenter l'Arbalète match 10-30 m : l'arme en elle-même avec ses spécificités : détente électronique et niveau à bulle.
- organisation et contenus des entraînements pour un apprentissage à l'Arbalète match.
- préparation nécessaire pour organiser une compétition : démarches administratives, matériel et ressources humaines nécessaires.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à l'Arbalète match 10 et 30 m et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 15 septembre 2018.

Formateur : Bertrand Ballouard.

## **Unité de formation préparation mentale (le « Duo gagnant »)**

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant une approche de la préparation mentale au sein d'un duo entraîneur-tireur.

Dates : le stage se déroule du vendredi 9 au dimanche 11 novembre 2018.

Lieu : NST Vire - rue André Malraux - 14500 Vire

Tél. : 02 31 67 90 18

Frais d'hébergement : l'hébergement sera en chambre double compte tenu de la nécessité de venir, pour les stagiaires, accompagnés par un tireur. Pour cette action, une possibilité d'hébergement en chambre simple est proposée, mais avec un supplément de 50 €. Les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 300 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 9 novembre 2018 de 13 h 00 à 19 h 00,
- samedi 10 novembre 2018 de 9 h 00 à 19 h 00,
- dimanche 11 novembre 2018 de 9 h 00 à 13 h 00.

Les thèmes développés : cette formation a pour but d'optimiser la collaboration entre l'entraîneur et le tireur. Une meilleure compréhension des mécanismes du mental permet bien souvent de progresser dans la performance sportive. Chaque duo entraîneur-entraîné se lancera dans un « Fil rouge » sur une durée de deux jours et demi.

Un temps de formation et surtout de pratique traitera de :

- la communication entre entraîneur et entraîné,
- la transmission des consignes,
- la construction d'une séquence de tir efficace,
- la concentration,
- la préparation avant match,
- l'individualisation de l'entraînement.

Cette expérience forte et unique amènera une vision complémentaire à vos pratiques actuelles.

Matériel et conditions requis : la participation à cette action de formation suppose que chaque stagiaire soit accompagné par un tireur qu'il entraîne habituellement au sein de son club (tout niveau à partir de Cadet). La mise en œuvre des éléments de la préparation mentale tout au long de la formation sera réalisée par le biais d'exercices pratiques au pas de tir avec des binômes entraîneur-tireur. Les stagiaires et les tireurs sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 28 septembre 2018.

Formateurs : Mickaël Denniel et Laurence Decaens.

## **Unité de formation adaptation du matériel et réglage des détentes**

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant de régler tout type de détente et d'adapter le matériel à la morphologie.

Dates : le stage se déroule du samedi 17 au dimanche 18 novembre 2018.

Lieu : Stand de Tir de Libourne - 26, rue l'Housteauneuf - 33500 Libourne.

Tél. : 05 57 51 95 93

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 160 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 17 novembre 2018 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 18 novembre 2018 de 9 h 00 à 16 h 00.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10, 25 ou 50 m (carabine ou pistolet) ou du matériel de club (pour les ateliers de réglage des détentes) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 8 octobre 2018.

Formateur : Patrick Biebuyck.

# Certificat de spécialité Pistolet 25 m

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir au pistolet 25 m.

Dates : le stage se déroule du 23 au 25 novembre 2018.

Lieu : Stand de tir du Creps de Bordeaux Aquitaine – 653 cours de la Libération – 33400 Talence  
Tél. : 06 17 28 31 52

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 200 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 23 novembre 2018 de 15 h 00 à 18 h 30,
- samedi 24 novembre 2018 de 9 h 00 à 17 h 30,
- dimanche 25 novembre de 8 h 30 à 15 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- connaissances réglementaires de la discipline,
- transfert du 10 au 25 m,
- principes de tir à balles,
- progression pédagogique au Pistolet 25 m, épreuves de vitesse,
- adaptation du matériel (crosse, détente et organes de visée),
- sensibilisation du matériel de la discipline haut niveau.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir au Pistolet 25 m et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.



Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 14 octobre 2018.

Formateur : Stéphanie Tirode et Hervé Carratu.

## Certificat de spécialité Para-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'encadrer l'activité Para-tir dès les premiers niveaux de compétition.

Dates : le stage se déroule du vendredi 11 janvier au dimanche 13 janvier 2019.

Lieu : Centre de tir régional de Fleury-les-Aubrais – 154 rue des Fossés – 45400 Fleury-les-Aubrais  
Tél. : 06 73 42 22 43

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 300 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 11 janvier 2019 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 12 janvier 2019 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 13 janvier 2019 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- organigramme FFTir et présentation des départements en lien avec le Handi-tir et Para-tir, contacts,
- RGS : disciplines et catégories Para-tir,
- point spécifique sur le matériel autorisé ou obligatoire pour les disciplines Pistolet et Carabine,
- classifications nationale et internationale,
- installations sportives,
- facteurs de performance et handicap,
- pédagogie adaptée,
- mise en place du tireur au pas de tir.

Matériel et conditions requis : la participation à cette action de formation suppose que chaque stagiaire soit accompagné par un tireur qu'il entraîne habituellement au sein de son club (tout niveau à partir de Cadet). Les stagiaires et les tireurs sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 8 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le CS Handi-tir et le Brevet fédéral d'entraîneur 1<sup>er</sup> degré ou les justificatifs permettant de mettre en avant les compétences dans l'accueil des publics en situation de handicap sont exigibles à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les initiateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 3 décembre 2018

Formateurs : Valérian Sauveplane, Didier Richard et Serge Sprocq.

## Unité de formation alternance et tutorat

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accéder à la fonction de tuteur et d'organiser l'alternance dans le cadre des formations fédérales (animateur et initiateur de club, entraîneur fédéral, CQP).

Dates : le stage se déroule du samedi 2 au dimanche 3 mars 2019.

Lieu : CHEOPS 87 - rue de l'Ancienne École Normale d'Instituteurs - 87000 Limoges  
Tél. : 05 55 30 08 10

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 160 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 2 mars 2019 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 3 mars 2019 de 9 h 00 à 16 h 00.

L'alternance entre des regroupements sur des temps de formation et des temps de pratique en club est une obligation qui est au cœur des nouveaux dispositifs de formation. Comprendre les enjeux de l'alternance et se former à la fonction de tuteur est devenu une nécessité, mais il s'agit surtout d'une opportunité pour améliorer les dispositifs de formation existants et pour valoriser les compétences et l'expérience des formateurs au sein des clubs.

Les thèmes développés :

- le contexte et les concepts clés de l'alternance,
- l'organisation de l'alternance et du tutorat (expérimentation des outils),
- la formation de tuteur avec une mise en pratique.

Matériel et conditions requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs (la formation est également ouverte aux membres des équipes techniques régionales et formateurs investis dans la formation de cadres après accord du RFL ou du CTIR). Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 25 janvier 2019.

Formateurs : Frédéric Lamolle et Martial Anstett.

## **Unité de formation pédagogie, mental et performance**

Objectif : optimiser les méthodes d'apprentissage pour un travail individuel ou en groupe.

Dates : le stage se déroule du vendredi 24 au samedi 25 mai 2019.

Lieu : Centre national de tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols  
Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 160 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 24 mai 2019 de 9 h 00 à 19 h 00,
- samedi 25 mai 2019 de 8 h 30 à 17 h 00.

Les thèmes développés : cette formation a pour but d'optimiser les méthodes d'apprentissage en groupe ou en individuel. Elle permet de voir ou revoir les incontournables d'une pédagogie efficace et d'apprendre à individualiser l'entraînement pour des profils de tireurs parfois bien différents. Pour compléter ces bases, des outils favorisant un mental plus fort seront construits à partir du besoin de chaque entraîneur.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'entraîneur 2<sup>e</sup> degré validé après 2014 ou l'Unité de formation « Duo gagnant » sont exigibles à l'inscription, cette action faisant partie du dispositif de formation.

Date limite d'inscription : 8 avril 2019.

Formateur : Mickaël Denniel.